



COMITE NATIONAL DU  
RASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT

DECRET D/2021/ 0023 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION A UN POSTE DE RESPONSABILITE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

Qu le Communiqué N° 1 /CNRD/2021/PRG/CNRD/ du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces Armées ;

Qu le procès-verbal de réunion N°001 du 16 Septembre 2021, faisant du CNRD organe central de décision et confirmant le Président du CNRD Président de la transition, Chef de l'Etat ;

Qu l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur.

DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Colonel Balla SAMOURA précédemment commandant de la région de gendarmerie de la ville de Conakry est nommé Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale, Directeur de la justice Militaire en remplacement du Général de Corps d'armée Ibrahima BALDE.

**Article 2** : Le présent Décret, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 12 OCT. 2021 .....2021

**Colonel Mamadi DOUMBOUYA**